



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 36493

Texte de la question

M. Patrice Carvalho attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation du spectacle vivant en Picardie. Plusieurs parlementaires ont relayé l'inquiétude des directrices et directeurs de compagnies, des lieux artistiques et culturels et des structures d'éducation populaire, ainsi que des élus territoriaux. Cette région, la douzième en France en termes de population, est la dernière pour ce qui concerne les crédits déconcentrés de l'État pour le spectacle vivant. Ces apports représentent 2,42 € par habitant et par an alors que la moyenne nationale s'élève à 5,15 € par habitant. Les réponses fournies par le ministère de la culture et de la communication ont consisté à se prévaloir d'une augmentation des crédits à partir de mesures exceptionnelles et éphémères comme le plan pour le spectacle vivant non reconduit ou les mandats de révision consistant à prendre des moyens dans les DRAC les mieux dotées pour donner aux DRAC les moins dotées. Au chiffre de 2,42 € par habitant, il nous est opposé celui de 12 € mais en y rajoutant des crédits qui ne concernent pas le spectacle vivant, tels ceux consacrés au patrimoine. Enfin, il est exact que le centre de développement chorégraphique Picardie et Tas de sable ont bénéficié de crédits d'investissement. Il n'en reste pas moins que la Picardie, victime d'une véritable hécatombe industrielle et détentrice du record de la hausse du chômage, fait figure de parent pauvre. Le Président de la République déclarait : « La crise ne rend pas la culture moins nécessaire, elle la rend plus indispensable ». Cette affirmation et l'urgence de la situation ne rend donc que plus nécessaire l'exigence d'un plan de rattrapage pour la Picardie. Il lui demande de lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les travaux réalisés dans le cadre de la modernisation de l'action publique ont permis de mettre en évidence les déséquilibres territoriaux dans le secteur du spectacle vivant. La Picardie accuse un certain retard au regard d'autres régions historiquement mieux dotées. La dotation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Picardie pour le soutien au spectacle vivant a donc progressé de 8,5 % depuis 2010. Cet effort particulier s'effectue dans un contexte où les crédits mis à la disposition du ministère de la culture et de la communication par la représentation nationale n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. En outre, l'application du plan en faveur du spectacle vivant a permis d'intégrer de manière pérenne les crédits mis à la disposition des DRAC dans ce cadre, ce dont a pu bénéficier la Picardie. Par ailleurs, le plan scènes de musiques actuelles (SMAC) a pour sa part été reconduit en 2013 et sera prolongé en 2014. Il bénéficiera à la région Picardie. Le ministère de la culture et de la communication restera attentif à la situation particulière de cette région en 2014, en partenariat avec les collectivités territoriales de la région.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Carvalho](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36493

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9166

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12920